

D 1190 ARGENTINE: SCISSION CHEZ LES MÈRES DE LA PLACE DE MAI

Il y a exactement dix ans, en avril 1977, naissait le groupe des Mères de la place de mai, bientôt doublé des Grands-mères de la place de mai et aujourd'hui mondialement connu. DIAL a largement répercuté, au long de ces dix années, le combat inlassable de celles qui ont remué et continuent de remuer terre et ciel pour obtenir des nouvelles de leurs garçons ou de leurs filles "disparus" dans la tourmente du terrorisme d'Etat de l'Argentine des généraux d'après 1976. Le retour de la démocratie, en décembre 1983, allait soulever l'immense espoir que justice serait enfin rendue en la matière. Mais la destruction systématique par les militaires des listes et documents concernant les arrestations et exécutions clandestines des "disparus" plaçait le mouvement des Mères de la place de mai devant la nécessité d'un changement de stratégie, jusque là définie par le slogan "Vous les avez pris vivants, rendez-les nous vivants". Fallait-il "déglobaliser" le problème, accepter les exhumations possibles de cadavres des "disparus" assassinés et poursuivre en justice, au coup par coup, les assassins? Le vote de la loi dite du "point final" en décembre 1986 (cf. DIAL D 1163, 1168 et 1171) a définitivement placé dans l'impasse le mouvement des Mères de la place de mai. C'est pour permettre un déblocage interne qu'est née la tendance "Mères de la place de mai - Ligne fondatrice". Nous donnons ci-dessous son acte de naissance d'avril 1986 et son point de vue sur la loi du "point final" de février 1987, avec l'objectif de son annulation.

Note DIAL

1. Communiqué de presse du 8 avril 1986

POURQUOI ET POUR QUOI

Nous, les Mères de la place de mai, faisons savoir que nous avons constitué à cette date un courant interne appelé "Ligne fondatrice".

Nous avons pris cette décision en raison des profondes divergences qui sont apparues sur le mode de direction du mouvement, tout en conservant fermement les objectifs qui ont guidé l'action de l'Association.

Nous nous rattachons à la mère qui a créé le mouvement, Azucena Villaflor de De Vicenti en avril 1977, et qui a été arrêtée puis a disparu le 10 décembre de la même année. A travers elle, nous nous rattachons également à tous les détenus-disparus.

Le combat résolu continuera tant que nous n'aurons pas obtenu de réponse à nos demandes.

A TOUTES LES MÈRES

Nous ne voulons pas d'affrontements internes stériles. Nous voulons continuer de contribuer efficacement à la réalisation des buts originels qui nous ont rassemblées, et à la poursuite des objectifs qui en résultent, c'est-à-dire exiger l'apparition

en vie des détenus-disparus, ce qui veut dire qu'on nous rende des comptes jusqu'au dernier: l'enquête exhaustive sur toutes les "disparitions" et sur chacune d'elles, ainsi que le châtement effectif et sévère de tous les criminels de la dictature militaire. Nous, les Mères, avons été la réserve de dignité de l'Argentine sous la dictature; nous devons être la mémoire qui préserve cette dignité pour aujourd'hui et pour après.

"Ligne fondatrice" est ouverte à tout débat clarificateur susceptible d'être mené à bien dans un climat de respect, où les idées et les opinions de toutes les mères soient écoutées et prises en considération, sans cris ni impositions arbitraires, avec des réponses dûment méditées et pensées. Ce n'est que sur la base de débats civilisés que nous pourrons mener à bien le combat qui nous intéresse et nous concerne toutes.

Il nous faut rappeler que, dans les moments difficiles, sous la dictature militaire, nous avons toutes pris les mêmes risques, au prix des mêmes sacrifices physiques et psychologiques.

2. Position de "Ligne fondatrice" sur la loi dite du point final (février 1987)

A la stupeur générale, le Parlement argentin et le président de la nation ont voté et promulgué, avec une rapidité insolite qui a empêché toute analyse sérieuse, la loi 23-492 dite du "point final". Cette loi, telle une boîte de pandore, est une source de discordes et de maux pour le présent et pour l'avenir.

Nous nous sommes tous demandé pourquoi une telle presse, pourquoi le président a-t-il virtuellement imposé aux législateurs de son parti de voter en faveur de cette loi? Pourquoi un projet si contesté n'a-t-il pas été soumis à référendum, comme dans le cas du Chenal de Beagle? On peut penser que le pouvoir exécutif, à la lumière des sondages faits et suite à la manifestation massive du 19 décembre, craignait un résultat contraire à son propos.

Les arguments utilisés pour justifier la nécessité de cette loi sont faux et peu consistants. Dire que les forces armées ne pouvaient rester sous suspicion permanente, en raison de quoi il fallait fixer un délai aux jugements pour crimes de répression, c'est une absurdité. Seuls les coupables seraient sous suspicion. Mais en empêchant l'éclaircissement des crimes et la condamnation des responsables, ce sont tous les membres des forces armées qui sont alors sous suspicion.

On a vaguement parlé de mystérieuses raisons d'Etat. Amnistier en fait des centaines de criminels de la pire espèce, limiter et empêcher les enquêtes sur des milliers de séquestrations, d'assassinats et de vols en permettant à leurs auteurs de se promener en toute liberté, cela n'entre dans aucune raison d'Etat recevable.

Argumenter en disant que cette loi servira à réconcilier les Argentins, c'est méconnaître la nature humaine et nier la raison.

On a affirmé l'une ou l'autre fois que la décadence morale est le pire des maux légués par la dictature militaire. On ne se sortira pas de cette humiliation morale en donnant au peuple, à partir de lieux qui devraient être davantage respectables, des spectacles honteux tel que celui de la discussion de cette loi.

Heureusement, suite à l'approbation de la loi 23.492, s'est levée une vague de saine indignation qui cherche sa voie. Onze organisations de droits de l'homme ont collectivement déposé plainte auprès du Conseil suprême des forces armées pour que soient mis en procès ou cités à comparaître pour instruction, avant péremption, quelque mille auteurs d'actes répressifs, pour la plupart des militaires. Ce dépôt de plainte a également couru devant les chambres fédérales respectives, et a été signé par les responsables et les avocats de Mères - ligne fondatrice - et Grands-

mères de la place de mai, Assemblée permanente des droits de l'homme, Centre d'études légales et sociales, Familles de disparus et de détenus pour motifs politiques, Mouvement juif des droits de l'homme, Mouvement oecuménique des droits de l'homme, Service paix et justice, Ligue argentine des droits de l'homme, Association des anciens détenus-disparus, et Bureau de solidarité des exilés argentins.

Est à l'étude l'éventuelle demande d'annulation de cette loi pour inconstitutionnalité, car elle est ouvertement attentatoire au principe d'égalité devant la loi inscrit dans la Constitution nationale.

Les chambres fédérales qui se montraient jusqu'à maintenant réticentes à intervenir, comme celles de Córdoba, Tucumán, Bahia Blanca et Chubut, ont demandé au Conseil suprême des forces armées de leur remettre les dossiers en cours dans ses juridictions pour en prendre immédiatement connaissance. Nous verrons si elles font effectivement leur travail. Il y a malheureusement une méfiance fondée envers les juges, étant donné que jusqu'à maintenant ils ont si peu fait, quand ce n'est pas rien du tout, pour instruire et punir les crimes de la dictature militaire, sauf en ce qui concerne certains membres de la haute hiérarchie, et par des sentences trop insuffisantes.

Pour finir, il faut souligner que ce sont une nouvelle fois les jeunes qui donnent un exemple de cohérence morale. Des militants des mouvements de jeunesse de tous les partis politiques, y compris le Parti radical (1), ainsi que des jeunes d'autres horizons se sont prononcés à une quasi unanimité contre la loi 23.492. L'espoir se trouve dans cette montée des jeunes. Ils sauront recueillir la mémoire et en devenir les gardiens, de sorte que le "Plus jamais ça" soit "Plus jamais ça" et qu'il y ait place en Argentine pour les rêves, pour le travail fécond, dans la liberté, dans l'absence de peur, dans la solidarité. En somme, pour l'Homme nouveau dont ont rêvé les détenus-disparus, aujourd'hui plus présents que jamais en dépit de la loi du "point final" qui prétend sceller juridiquement leur destin et les condamner à l'oubli.

[1] Celui du président Alfonsín [NdT].

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)